



Conseil économique et social

Distr. générale
3 décembre 2025

Français
Original : anglais

Commission économique pour l'Afrique
Comité du développement du secteur privé,
de l'intégration régionale, du commerce,
de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie
Quatrième réunion
Addis-Abeba (hybride), 18 et 19 novembre 2025

Point 8 de l'ordre du jour
Examen et adoption du rapport de la réunion

Rapport de la quatrième réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie

Introduction

1. La quatrième réunion du Comité du développement du secteur privé, de l'intégration régionale, du commerce, de l'infrastructure, de l'industrie et de la technologie s'est tenue à Addis-Abeba en mode hybride, permettant une participation en présentiel et en ligne, les 18 et 19 novembre 2025. Elle avait pour thème : « Tirer parti des technologies de pointe et de l'innovation pour faire progresser l'intégration régionale en vue d'une croissance durable et inclusive ».

2. Trois réunions de groupes d'experts ont précédé celle du Comité. Il s'est agi, respectivement, de l'examen d'un projet d'étude sur les normes et standards pour la réussite des zones économiques spéciales en Afrique ; d'un échange de vues sur les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport intitulé « *État de l'intégration régionale en Afrique – Réaliser la Communauté économique africaine : Vers une union douanière continentale africaine et un marché commun continental africain* » ; et d'un atelier de sensibilisation et de formation à l'utilisation de la boîte à outils pour la planification et l'établissement de rapports intégrés élaborée par la Commission économique pour l'Afrique (CEA) afin d'aligner les plans de développement nationaux sur le Programme d'action d'Avaza pour les pays en développement sans littoral pour la décennie 2024-2034 et sur les priorités définies dans des cadres de développement régionaux et mondiaux tels que le Programme de développement durable à l'horizon 2030, l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons, de l'Union africaine, et le Programme d'action de Doha pour les pays les moins avancés.

Participation

3. Ont pris part à la réunion des représentants des membres de la CEA ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Botswana, Burkina Faso, Cabo Verde, Cameroun, Djibouti, Érythrée, Eswatini, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Sénégal,



Seychelles, Somalie, Soudan du Sud, Tchad, Togo, Tunisie, Zambie et Zimbabwe.

4. Des représentants des institutions et organisations intergouvernementales ci-après ont également participé à la réunion : Agence de développement de l'Union africaine-Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (AUDANEPAD), Banque africaine de développement (BAD) et Commission de l'Union de la jeunesse africaine (AYUC).

5. Des représentants des entités sous-régionales ci-après ont également participé à la réunion : Autorité de régulation régionale du secteur de l'électricité de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ARREC), Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) et Marché commun de l'Afrique australe (COMESA).

6. Des représentants des institutions et organisations ci-après ont également participé à la réunion en qualité d'observateurs : Consortium pour la recherche économique en Afrique (CREA), Ghana Free Zones Authority (Autorité des zones franches du Ghana), Kwame Nkrumah University (Université Kwame Nkrumah, Zambie), Mbarara University of Science and Technology (Université de science et technologie de Mbarara, Ouganda), Nigeria Economic Zones Association (Association des zones économiques du Nigéria), Special Economic Zones Authority of Botswana (Autorité des zones économiques spéciales du Botswana), Triple Line Consulting, Université de Lomé et University of Johannesburg (Université de Johannesburg).

7. La liste complète des participants sera diffusée sous forme de document d'information.

I. Ouverture de la réunion [point 1 de l'ordre du jour]

8. La réunion a été ouverte par le Président du Bureau sortant, le représentant de la Guinée-Bissau, qui a remercié la CEA, en sa qualité de secrétariat du Comité, d'avoir organisé la réunion. Il a exprimé sa gratitude au Gouvernement éthiopien pour avoir accueilli la réunion. Le Président du Bureau sortant a mis en exergue l'importance de la réunion et le choix du thème, « Tirer parti des technologies de pointe et de l'innovation pour faire progresser l'intégration régionale en vue d'une croissance durable et inclusive », qui, selon lui, était opportun compte tenu de l'impact considérable des défis mondiaux et régionaux de grande envergure sur les économies africaines et de la nécessité de reconstruire en mieux. Il a conclu en réitérant le soutien de son pays au/à la Président(e) du nouveau Bureau et au secrétariat dans la mise en œuvre des programmes et activités.

9. Dans sa déclaration liminaire, le Secrétaire exécutif de la CEA a souhaité la bienvenue aux participants. Il a mis en lumière les évolutions majeures ayant marqué les cinq dernières années sur le continent africain, notamment les progrès rapides des technologies de pointe et l'approfondissement de l'intégration continentale dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine. Il a conclu en déclarant que la CEA continuerait à mettre en œuvre des mesures pour aider les pays africains dans leurs efforts visant à réaliser une industrialisation conforme au thème de la quatrième réunion du Comité.

II. Élection du Bureau [point 2 de l'ordre du jour]

10. Les participants ont élu les pays suivants pour constituer le Bureau de la réunion du Comité, sur la base d'une représentation régionale par roulement :

Président par intérim :	Zimbabwe (Afrique australe) ¹
Premier Vice-Président :	Mauritanie (Afrique du Nord)
Deuxième Vice-Président :	République-Unie de Tanzanie (Afrique de l'Est)
Troisième Vice-Président :	République démocratique du Congo (Afrique centrale)
Rapporteur :	Cabo Verde (Afrique de l'Ouest)

11. Après l'élection, le Président par intérim du nouveau Bureau, le représentant du Zimbabwe, a remercié les participants de leur appui et de leur confiance. Il a ensuite salué l'excellent travail et le leadership du Président sortant. Il a remercié la CEA pour son travail remarquable, a félicité les membres de son personnel pour leur expertise et s'est réjoui de la perspective de voir la Commission continuer à apporter son soutien à ses membres. Il s'est engagé à soutenir pleinement la CEA dans la mise en œuvre de ses programmes au cours du mandat qui venait de lui être confié.

III. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail [point 3 de l'ordre du jour]

12. Le Président par intérim a présenté l'ordre du jour provisoire de la quatrième réunion, figurant dans le document E/ECA/CPRTIIT/4/1. L'ordre du jour a été adopté sans amendement, comme suit :

1. Ouverture de la réunion.
2. Élection du Bureau.
3. Examen et adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
4. Présentation des rapports par le secrétariat :
 - a) Approfondir l'intégration régionale en Afrique : favoriser les chaînes de valeur régionales grâce à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine au service de l'innovation, de la diversification et de la transformation économique ;
 - b) Technologies de pointe : catalyseurs de l'innovation, de l'intégration régionale et du développement durable ;
 - c) Exploiter l'énergie et les transports au service de la transformation économique et sociale de l'Afrique.
5. Présentation sur le thème de la réunion : « Tirer parti des technologies de pointe et de l'innovation pour faire progresser l'intégration régionale en vue d'une croissance durable et inclusive ».
6. Débat général sur le thème de la réunion.
7. Examen des plans-programmes pour 2024 et 2025 concernant le développement du secteur privé, l'intégration régionale, le

¹ Le Zimbabwe a assuré la présidence par intérim au nom de l'Afrique australe lors de la quatrième réunion, en attendant la notification au Comité de la nomination finale pour la sous-région.

commerce, les infrastructures, l'industrie et la technologie, ainsi que des priorités du plan-programme pour 2026.

8. Examen et adoption du rapport de la réunion.
9. Clôture de la réunion.

13. Le programme de travail a été adopté sans modification, tel que figurant au document E/ECA/CPRTIIT/4/3/Rev.1.

IV. Présentation des rapports par le secrétariat [point 4 de l'ordre du jour]

A. Approfondir l'intégration régionale en Afrique : favoriser les chaînes de valeur régionales grâce à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine au service de l'innovation, de la diversification et de la transformation économique

1. Présentation

14. Présentant un rapport sur ce point (E/ECA/CPRTIIT/4/6), un membre du secrétariat a souligné que la compétitivité de l'Afrique dans l'économie numérique mondiale dépendait de l'harmonisation des réglementations, de l'interopérabilité des systèmes et d'une solide infrastructure transfrontalière. Il a ajouté que, malheureusement, la faible intégration régionale et les lacunes en matière de connectivité continuaient d'entraver les progrès. La création de la Zone de libre-échange continental africaine pourrait permettre de relever ces défis en renforçant la cohérence réglementaire, en réduisant les coûts de mise en conformité et en attirant les investissements numériques. En outre, les technologies de pointe – telles que les systèmes douaniers numériques et les plateformes réglementaires interopérables – pourraient accélérer la transition de l'Afrique vers une union douanière continentale et un marché commun. Sur cette base, les cadres régionaux pourraient catalyser les chaînes de valeur régionales dans des secteurs critiques tels que l'agroalimentaire, le tourisme, la santé et les industries pharmaceutique et automobile. Ces chaînes de valeur axées sur la technologie et la connaissance ouvraient la voie à une industrialisation inclusive, à la résilience économique et à une intégration régionale plus profonde.

2. Débat

15. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont mentionné la nécessité de renforcer l'approche de la technologie numérique en Afrique en donnant la priorité à l'innovation menée par les jeunes, en améliorant l'accès au financement pour le développement de la technologie et en s'appuyant sur les universités en tant que centres de recherche-développement. Les participants ont insisté sur l'importance du renforcement et de la protection des droits de propriété intellectuelle afin de préserver l'innovation et de promouvoir le progrès technologique. Ils ont aussi insisté sur la nécessité de développer les solutions commerciales numériques, afin de stimuler le commerce intra-africain, d'enrichir les informations commerciales et de soutenir l'intégration des petites et moyennes entreprises dans les chaînes de valeur régionales. Enfin, les participants ont insisté sur le fait que de nombreuses entreprises à travers le continent étaient encore aux premiers stades de l'industrialisation, d'où la nécessité d'élaborer des stratégies visant à accélérer l'adoption des technologies de pointe et à faire en sorte que la transformation numérique contribue aux objectifs de la région en matière d'industrialisation et d'intégration.

3. Recommandations

16. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Renforcer les compétences numériques et les écosystèmes d'innovation en favorisant une collaboration plus étroite entre les établissements universitaires, l'industrie et les pouvoirs publics ;
 - ii) Améliorer l'accès au financement pour les jeunes innovateurs et les petites et moyennes entreprises, y compris l'accès à des mécanismes de financement ciblés conçus pour soutenir l'entreprenariat numérique et le développement de la technologie ;
 - iii) Développer et appliquer des systèmes solides de droits de propriété intellectuelle afin de préserver les technologies mises au point en Afrique et d'encourager l'investissement dans l'innovation ;
 - iv) Adopter des solutions commerciales numériques, telles que le Système panafricain de paiement et de règlement et d'autres plateformes de paiement, afin de réduire les coûts et d'améliorer la facilitation des échanges ;
- b) La CEA est encouragée à :
 - i) Fournir une assistance technique et contribuer au renforcement des capacités en matière de transformation numérique, de mise à niveau industrielle et d'adoption de technologies de pointe parmi ses membres ;
 - ii) Renforcer le soutien aux écosystèmes d'innovation, notamment en mettant en place des programmes visant à développer les compétences numériques, à promouvoir l'esprit d'entreprise chez les jeunes et à renforcer la collaboration entre les universités et les entreprises ;
 - iii) Aider ses membres à élaborer ou à renforcer des cadres de propriété intellectuelle, en tirant parti des technologies émergentes et conformément aux priorités d'intégration régionale ;
 - iv) Promouvoir l'adoption et l'expansion des plateformes commerciales numériques en fournissant des conseils, des analyses et un appui au renforcement des capacités en matière de préparation au commerce numérique.

B. Technologies de pointe : catalyseurs de l'innovation, de l'intégration régionale et du développement durable

1. Présentation

17. Présentant un rapport sur ce point (E/ECA/CPRTIIT/4/7), un membre du secrétariat a déclaré que les technologies de pointe – comme l'intelligence artificielle, le séquençage génétique et la robotique – étaient en train de remodeler les économies et les sociétés dans le monde entier. Il a ajouté qu'en Afrique, le rythme rapide des changements technologiques présentait à la fois des défis et de vastes possibilités. Ces technologies pourraient renforcer l'écosystème d'innovation, stimuler l'efficacité des secteurs public et privé et accélérer les progrès vers un développement durable. L'expansion du marché unique continental offrait à l'Afrique une possibilité exceptionnelle d'exploiter ces outils pour approfondir l'intégration régionale et mettre au point des solutions technologiques locales. Parmi les tendances des technologies de pointe les plus pertinentes pour l'Afrique, on pouvait citer la baisse des coûts de la technologie ; la convivialité croissante d'outils numériques tels que l'intelligence artificielle ; la maturité industrielle de la robotique, des véhicules

électriques et d'autres technologies ; le développement de systèmes énergétiques plus propres sous l'effet des pressions environnementales ; et l'utilisation croissante de la technologie de la chaîne de blocs pour renforcer la transparence et réduire la corruption. Les mesures nécessaires pour débloquer les marchés comprenaient une forte impulsions des pouvoirs publics et des stratégies nationales ; des coentreprises dans les infrastructures à forte intensité technologique ; des alliances avec des chefs de file mondiaux du développement de la technologie ; des centres d'excellence dans des domaines émergents ; une intégration des technologies de pointe dans les systèmes éducatifs ; des centres d'essai et d'expérimentation ; ainsi qu'une plus grande participation des parties prenantes et davantage de responsabilité et de transparence. Les technologies de pointe jouaient un rôle essentiel dans l'intégration régionale en améliorant le commerce transfrontalier, en réduisant les inefficacités et en renforçant les liens entre les marchés. La mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continental africaine et la création d'un marché continental pourraient stimuler le développement et la diffusion des technologies de pointe en permettant la mise en place d'installations partagées pour la recherche-développement, en soutenant des normes communes et en encourageant l'investissement dans les écosystèmes d'innovation.

2. Débat

18. Au cours du débat qui a suivi, le Comité s'est penché sur la croissance du marché des véhicules électriques, la nécessité d'une production africaine et les capacités globales de l'Afrique en matière de production d'électricité. Les participants ont souligné l'importance du recyclage des batteries des véhicules électriques et du développement des capacités africaines de fabrication de panneaux solaires et de production d'énergie. Ils ont évoqué les inégalités dans l'adoption de la technologie, les couches sociales marginalisées et les pays les moins développés restant à la traîne ; les avantages de la technologie de fabrication sur le continent, y compris la réduction des dépendances extérieures ; les conséquences plus vastes du développement technologique ; le rôle des petites et moyennes entreprises dans le développement de la technologie ; et la contribution potentielle des technologies de pointe à la réduction du coût de la mobilité, des voyages et de l'infrastructure numérique.

3. Recommandations

19. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Promouvoir les principes de l'économie circulaire dans la production et l'utilisation des batteries de véhicules électriques ;
 - ii) Collaborer à la promotion de la création d'une chaîne de valeur régionale pour les batteries de véhicules électriques, en tirant parti de la richesse du continent en minéraux essentiels ;
- b) La CEA est encouragée à :
 - i) Aider ses membres à élaborer des stratégies de production et de recyclage des batteries de véhicules électriques ;
 - ii) Réaliser des études sur la logistique, les transports et les télécommunications, en vue de contribuer à l'élaboration de politiques visant à remédier aux coûts élevés et à l'accès limité dans ces domaines ;
 - iii) Promouvoir des politiques intégrées en matière de véhicules électriques dans les pays et sous-régions d'Afrique.

C. Exploiter l'énergie et les transports au service de la transformation économique et sociale de l'Afrique

1. Présentation

20. Présentant un rapport sur ce point de l'ordre du jour, un membre du secrétariat a fait observer que l'Afrique se trouvait à un moment charnière de la transformation de ses infrastructures. Il a indiqué que la CEA avait apporté son concours au développement des corridors de transport, des projets d'intégration régionale et des systèmes énergétiques du continent. Les pays africains avaient donné la priorité à la durabilité, amélioré la connectivité transfrontalière et mobilisé des ressources intérieures pour remodeler le paysage infrastructurel du continent.

2. Débat

21. Ce point n'a pas fait l'objet de débat.

3. Recommandations

22. Aucune recommandation n'a été formulée au titre de ce point.

V. Présentation sur le thème de la réunion : « Tirer parti des technologies de pointe et de l'innovation pour faire progresser l'intégration régionale en vue d'une croissance durable et inclusive » [point 5 de l'ordre du jour]

23. Présentant un rapport sur ce point de l'ordre du jour (E/ECA/CPRTIIT/4/5), un membre du secrétariat a souligné que les technologies de pointe telles que l'intelligence artificielle, la biotechnologie, les énergies renouvelables et la finance numérique étaient de puissants moteurs de transformation et d'intégration régionale en Afrique. Il a précisé que ces innovations remettaient déjà des secteurs vitaux – de la mobilité électrique et de la technologie agricole à l'exploitation minière et aux technologies financières ou fintech) – tout en offrant de nouveaux outils pour faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable. La technologie et l'intégration se renforçaient mutuellement, la Zone de libre-échange continental africaine offrant les moyens de faire prospérer l'innovation. Des investissements plus importants dans les compétences, la recherche, les infrastructures et les marchés étaient nécessaires pour renforcer l'état de préparation du continent. Les participants ont été invités à réfléchir à la question de savoir comment faire en sorte que les technologies de pointe puissent générer une croissance inclusive et durable sur le continent.

VI. Débat général sur le thème de la réunion [point 6 de l'ordre du jour]

A. Table ronde

24. Le représentant du secrétariat du COMESA a décrit l'expérience croissante de sa communauté économique régionale dans l'utilisation des technologies de pointe pour faire progresser l'intégration régionale. Il a indiqué que les solutions numériques avaient amélioré la facilitation des échanges, notamment grâce à des systèmes à guichet unique et à des plateformes de surveillance en ligne. Un système de paiement numérique pour toute la communauté économique régionale, mis en œuvre par l'intermédiaire de la chambre de compensation du COMESA, permettait de remédier aux

incompatibilités monétaires et de promouvoir l'inclusion financière des commerçants transfrontaliers. Les travaux en cours visant à harmoniser les normes, les certifications et les cadres réglementaires applicables aux biens et aux produits technologiques réduisaient la fragmentation et amélioraient la conformité. Avec l'appui de l'Union européenne, le COMESA soutenait également le renforcement des chaînes de valeur régionales par le biais de programmes dans le secteur agroalimentaire.

25. Le représentant du secrétariat de la SADC a indiqué que les abondantes ressources naturelles de l'Afrique constituaient un puissant tremplin pour faire progresser les technologies de pointe et l'innovation. Il a déclaré que ces dernières permettaient au continent de jouer un rôle stratégique dans les chaînes de valeur mondiales de haute technologie en soutenant la transformation en Afrique des minéraux destinés aux batteries et aux semi-conducteurs, en alimentant les industries numériques avec de l'énergie à faible teneur en carbone et en tirant parti de la biodiversité pour réaliser des percées dans les domaines de la biotechnologie, des produits pharmaceutiques et de la bio-ingénierie. Les vastes terres agricoles offraient également des possibilités pour l'agriculture de précision, la surveillance par satellite et l'agriculture intelligente face au climat. L'orateur a ajouté que, pour tirer parti de ces opportunités, il était nécessaire d'investir dans les infrastructures, la science, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques, et d'optimiser la collaboration régionale.

B. Débat général

26. Au cours du débat qui a suivi, les participants ont souligné l'importance de la planification et de la gouvernance, de la collaboration régionale et de la participation du secteur privé pour exploiter les technologies de pointe. Ils ont en outre insisté sur la nécessité pour les gouvernements de réduire les risques liés à l'investissement et d'améliorer l'environnement des affaires, et pour les banques panafricaines de jouer un rôle dans la réduction du coût du capital. Les participants étaient d'avis que les technologies de pointe pourraient stimuler la productivité des petites et moyennes entreprises, soutenir l'emploi des jeunes et promouvoir la valeur ajoutée, réduisant ainsi la dépendance à l'égard des exportations de matières premières. L'innovation devrait viser à approfondir le commerce intra-africain, tout en garantissant la protection de l'emploi dans le contexte de l'automatisation. Les participants ont aussi évoqué la nécessité d'harmoniser la réglementation à l'échelle continentale, en particulier en accélérant la ratification du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce numérique. Ils ont également mis en avant les opportunités offertes par la mobilité électrique, les minéraux critiques, la rétro-ingénierie et la gestion sûre des déchets électroniques pour les batteries de véhicules électriques en fin de vie.

C. Recommandations

27. À la lumière du débat, le Comité a formulé les recommandations suivantes :

- a) Les membres de la CEA sont encouragés à :
 - i) Réduire les risques liés à l'investissement dans les technologies de pointe et favoriser un environnement propice à la participation du secteur privé ;
 - ii) Évaluer le rôle des gouvernements dans la promotion active des technologies de pointe et la facilitation des investissements dans ce domaine ;

- iii) Réduire les coûts liés à l'activité commerciale qui affectent le développement des technologies de pointe ;
- iv) Accélérer la ratification et la mise en œuvre du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce numérique ;
- b) La CEA est encouragée à :
 - i) Aider les pays africains à apprendre les uns des autres, à mettre en avant les meilleures pratiques et à donner des conseils sur la manière de tirer parti des technologies de pointe au service du développement durable ;
 - ii) Aider ses membres à accélérer la mise en œuvre du Protocole à l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine sur le commerce numérique ;
 - iii) Faciliter la création de plateformes telles qu'une alliance des universités et des laboratoires de recherche africains ;
 - iv) Soutenir le renforcement des capacités s'agissant de solutions prêtées à être commercialisées ;
 - v) Envisager de contribuer à la mise à l'échelle d'initiatives telles que le projet d'économie circulaire du COMESA financé par l'Union européenne ;
 - vi) Étudier les possibilités de créer une procédure accélérée pour le transport sûr et efficace de matériaux secondaires, comme les batteries usagées des véhicules électriques, afin de faciliter la rétro-ingénierie et de renforcer les chaînes de valeur connexes sur tout le continent.

VII. Examen des plans-programmes pour 2024 et 2025 concernant le développement du secteur privé, l'intégration régionale, le commerce, les infrastructures, l'industrie et la technologie, ainsi que des priorités du plan-programme pour 2026

[point 7 de l'ordre du jour]

A. Présentation

28. Un membre du secrétariat a présenté un résumé du projet de plan-programme pour 2026 et a passé en revue l'exécution du programme en 2024 et 2025 en ce qui concerne les trois sous-programmes suivants qui relevaient de la compétence du Comité : technologie, changements climatiques et gestion des ressources naturelles ; intégration régionale et commerce ; et développement du secteur privé et financement.

B. Débat

29. Les participants ont souligné le rôle central de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine dans l'augmentation du commerce intra-africain, de la capacité de production et de l'intégration régionale. Ils ont insisté sur l'importance d'une mise à jour des stratégies nationales de mise en œuvre afin de refléter les protocoles à l'Accord examinés au cours de la deuxième phase des négociations sur l'Accord, l'élimination des barrières non tarifaires, l'amélioration des pratiques douanières et une plus grande participation du secteur privé. Ils ont également indiqué que la réussite

de la mise en œuvre nécessitait un financement adéquat, des orientations opérationnelles et un engagement soutenu des parties prenantes.

30. Les participants ont souligné qu'il était urgent de faire progresser la sécurité énergétique sur tout le continent, insistant sur le fait que la réalisation de l'objectif de développement durable 7 restait une priorité. Ils ont demandé que les États reçoivent une aide pour exploiter leurs vastes ressources énergétiques de manière à favoriser le développement économique, insistant sur l'importance d'une amélioration des cadres réglementaires afin d'attirer les investissements privés dans les infrastructures énergétiques, de promouvoir les partenariats public-privé et d'établir des cadres clairs pour accélérer le développement des énergies propres. Ils ont également mentionné l'importance des infrastructures pour la fabrication et l'utilisation de véhicules électriques, qui devraient inclure des normes, des politiques, des réglementations et des instruments de financement appropriés.

31. Les participants ont souligné l'importance du renforcement des interconnexions énergétiques régionales. Ils ont noté que le commerce transfrontalier d'électricité, les pools énergétiques régionaux et les marchés régionaux intégrés étaient essentiels pour réduire les coûts énergétiques, renforcer la sécurité énergétique et faire progresser l'industrialisation. Ils ont également appelé à soutenir l'accélération des projets d'interconnexion régionaux, insistant sur la nécessité de faire avancer les projets phares de transformation des infrastructures énergétiques, tels que le barrage Grand Inga, dont la capacité dépasserait 40 000 MW et pourrait répondre aux besoins en électricité de tout le continent², et le Grand barrage de la Renaissance éthiopienne.

32. Les participants ont estimé qu'il était nécessaire d'améliorer la connectivité et la logistique afin de soutenir le commerce, l'industrialisation et la mobilité, indiquant que les systèmes de transport routier, ferroviaire, maritime, aérien et fluvial africains restaient fragmentés et inefficaces. Ils ont également précisé que les retards persistants, les coûts logistiques élevés et l'insuffisance des infrastructures des corridors de transport constituaient des obstacles majeurs au commerce intra-africain, d'où la nécessité d'un travail d'analyse ciblé afin d'identifier les lacunes et de donner la priorité aux projets de transport et d'électrification à fort impact. En outre, ils ont demandé un soutien pour améliorer l'efficacité des corridors de transport et réduire les goulets d'étranglement qui augmentaient le coût des activités commerciales.

33. Les participants ont mis en avant le rôle croissant de l'innovation et des technologies de pointe dans l'accélération de l'intégration et du développement. Ils ont également souligné la nécessité de renforcer les centres d'excellence africains, d'améliorer l'accès aux normes publiées par les organismes de normalisation, notamment l'Organisation internationale de normalisation, de développer un capital humain spécialisé et d'actualiser les cadres réglementaires dans des domaines tels que l'intelligence artificielle, la gouvernance des données et les technologies numériques. En outre, ils ont mis en évidence les risques liés au vol de propriété intellectuelle, à la contrefaçon et à l'accès limité au marché pour les innovateurs locaux, appelant à des réformes réglementaires favorisant à la fois l'innovation et la sécurité.

34. Les participants ont souligné l'importance des infrastructures de qualité pour le commerce, en insistant sur le fait que les normes, la certification, l'accréditation, l'emballage et les infrastructures de laboratoire étaient essentiels pour permettre aux entreprises, en particulier aux petites et moyennes entreprises, de tirer parti de l'Accord portant création de la Zone de libre-

² Portail africain de l'énergie (AEP), « *World Bank targets \$80B for Africa's mega Inga dam* » (La Banque mondiale vise 80 milliards de dollars des États-Unis pour le mégaprojet du barrage d'Inga en Afrique), 20 novembre 2024.

échange continental africaine. Ils ont également noté les difficultés persistantes pour satisfaire aux exigences de qualité, surmonter les barrières non tarifaires et comprendre les processus de certification, en particulier pour les denrées périssables.

35. Les participants ont souligné l'importance d'une planification du développement tenant compte des questions de sécurité, faisant valoir que l'insécurité continuait de freiner l'industrialisation, le commerce et l'intégration régionale, en particulier le long des principales routes commerciales et des grands axes de transport. Ils ont demandé un soutien pour intégrer des considérations de sécurité dans la planification, l'ordonnancement et la mise en œuvre des projets, afin de protéger les investissements et de garantir la pérennité des acquis en matière de développement.

36. Les participants ont souligné la nécessité de diversifier la production et de développer des chaînes de valeur régionales, notant que la variété limitée des exportations et la concentration de structures de produits similaires dans de nombreux pays compromettaient le potentiel du commerce intra-africain. Ils ont également appelé à un renforcement du soutien analytique et de l'assistance technique afin d'aider les pays à diversifier leurs exportations, à accroître la valeur ajoutée et à développer des chaînes de valeur régionales compétitives alignées sur les opportunités du marché au sein de la Zone de libre-échange continentale africaine.

C. Recommandations

37. À la lumière des présentations et des débats, la CEA est encouragée à :

a) Renforcer son soutien à la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et à la mobilisation des ressources afin de traduire les stratégies de mise en œuvre de l'Accord en résultats tangibles :

- i) En aidant les États africains à actualiser leurs stratégies nationales, notamment en y intégrant les dispositions des protocoles à l'Accord examinés au cours de la deuxième phase des négociations sur l'Accord ;
- ii) En réduisant les barrières non tarifaires ;
- iii) En améliorant les pratiques administratives douanières, notamment les difficultés liées à la gouvernance ;
- iv) En renforçant la collaboration avec les entreprises privées ;
- v) En développant les capacités de production ;

b) Renforcer le soutien apporté aux pays pour la réalisation de l'objectif de développement durable 7 en favorisant la transition énergétique, l'exploitation des vastes ressources énergétiques renouvelables et conventionnelles de l'Afrique et l'amélioration des environnements réglementaires afin d'attirer les investissements du secteur privé, notamment en aidant à l'élaboration de politiques énergétiques, en renforçant les cadres réglementaires, en promouvant des solutions énergétiques propres et en soutenant l'expansion des infrastructures d'énergie renouvelable ;

c) Contribuer à accélérer la création d'interconnexions énergétiques régionales et à renforcer les marchés régionaux de l'électricité, et aider ses membres à concevoir, hiérarchiser et mettre en œuvre des projets énergétiques transfrontaliers, notamment des initiatives phares transformatrices telles que le projet du barrage Grand Inga, et promouvoir des mécanismes régionaux de mise en commun de l'électricité qui renforcent la sécurité énergétique et réduisent les coûts ;

- d) Renforcer le soutien apporté au développement de la mobilité électrique en aidant ses membres à formuler des politiques, des réglementations, des normes, des standards et des mécanismes de financement visant à accélérer l'adoption des véhicules électriques, compte tenu de l'importance du développement des infrastructures de soutien, telles que des réseaux de recharge, et de la mise en correspondance du déploiement des véhicules électriques avec les exigences de la transition énergétique ;
- e) Renforcer le soutien à la connectivité et à la logistique :
 - i) En réalisant des analyses détaillées des réseaux de transport ;
 - ii) En fournissant des orientations sur les investissements dans les corridors de transport prioritaires routiers, ferroviaires, maritimes, aériens et fluviaux ;
 - iii) En soutenant les efforts visant à améliorer l'efficacité de ces corridors, notamment en aidant ses membres à remédier aux retards, aux goulets d'étranglement et aux coûts logistiques élevés qui nuisent à la compétitivité et au commerce intra-africain ;
- f) Renforcer son soutien à l'innovation et aux technologies de pointe en consolidant les centres d'excellence, en élargissant l'accès aux normes, en développant des compétences spécialisées et en soutenant la mise en place de cadres réglementaires pour les technologies émergentes et les impératifs tels que l'intelligence artificielle et la gouvernance des données, et aider à faire face à des risques tels que le vol de propriété intellectuelle et l'accès limité au marché pour les innovateurs ;
- g) Continuer à soutenir la mobilisation des ressources parmi ses membres, en les aidant à concevoir des cadres de financement, à renforcer la mobilisation des ressources nationales et à établir des partenariats avec des institutions financières de développement et des entreprises privées, afin de combler les lacunes dans l'application des stratégies nationales pour la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine et dans la réalisation des priorités de développement plus larges ;
- h) Renforcer son assistance à l'amélioration des infrastructures de qualité, notamment en ce qui concerne les normes, la certification et l'accréditation, ainsi que les services d'emballage et de laboratoire, afin de permettre aux entreprises, en particulier aux petites et moyennes entreprises, de satisfaire aux exigences commerciales prévues par l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continental africaine et de surmonter les obstacles non tarifaires, en mettant particulièrement l'accent sur les denrées périssables et les secteurs à fort potentiel d'exportation ;
- i) Renforcer son soutien à l'intégration d'approches tenant compte de considérations de sécurité dans la planification du développement et l'ordonnancement des projets, en particulier pour les grands corridors de transport, d'énergie et de commerce touchés par l'instabilité ;
- j) Approfondir son soutien à la diversification de la production et au développement des chaînes de valeur, en aidant les pays à identifier les secteurs compétitifs, à renforcer les chaînes de valeur prioritaires, à accroître la valeur ajoutée et à réduire la concentration des exportations qui limite les opportunités commerciales intra-africaines ;
- k) Soutenir l'intégration commerciale en facilitant l'accès au marché des entreprises privées africaines et en utilisant des outils numériques pour établir des liens entre ces entreprises et le reste du monde ;
- l) Étendre son soutien au renforcement des initiatives de développement en Afrique, telles que les projets fondamentaux liés aux

infrastructures, à la technologie et aux services énergétiques, afin d'améliorer les échanges commerciaux à travers le continent.

VIII. Examen et adoption du rapport de la réunion [point 8 de l'ordre du jour]

38. Le Comité a examiné le projet de rapport sur sa quatrième réunion, l'a adopté tel qu'amendé, et a confié au secrétariat la tâche de sa finalisation.

IX. Clôture de la réunion [point 9 de l'ordre du jour]

39. Le Président par intérim du Bureau a prononcé le discours de clôture, remerciant tous les participants. Il a déclaré vouloir mettre en avant les messages clés du Comité concernant la promotion de l'intégration régionale grâce aux technologies de pointe, au renforcement des infrastructures fondamentales et à l'accélération de la mise en œuvre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine. Les conclusions de la quatrième réunion du Comité serviraient de base aux préparatifs de la Conférence des ministres africains des finances, de la planification et du développement économique qui se tiendrait pendant la cinquante-huitième session de la Commission.

40. Le Directeur par intérim de la Division de l'intégration régionale et du commerce de la CEA, Melaku Desta, a ensuite remercié tous les participants de leurs contributions et a félicité le secrétariat pour l'organisation de la quatrième réunion du Comité.

41. Le Président par intérim du Bureau a déclaré la réunion close à 17 h 30, mercredi 19 novembre 2025.